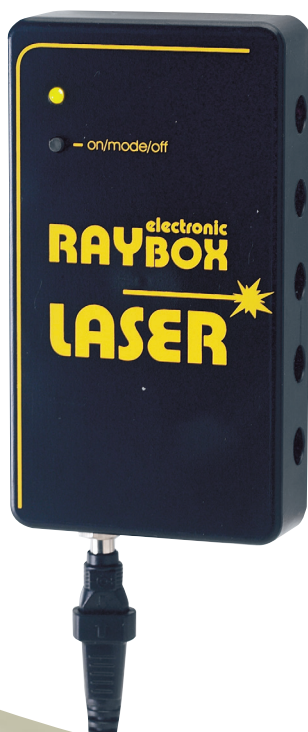




Laser 5 rayons électronique 01925

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1 - Introduction

Ce laser émet 5 faisceaux rasants parallèles. Ces faisceaux sont visibles sans avoir à obscurcir la salle de classe. Ce modèle vous permet en plus de sélectionner le nombre de faisceaux : grâce au module électronique intégré, vous obtenez 1, 3 ou 5 rayons, par une simple pression sur un bouton.

Le laser dispose d'une semelle magnétique qui permet de l'utiliser sur un tableau métallique avec l'ensemble optique complet magnétique, référencé 02874.10 (attention le laser fait partie de cet ensemble) et l'ensemble optique laser, référencé 03132.10.

2 - Contenu de l'emballage

- Un laser 5 rayons
- Une notice

Caractéristiques

- Diode Laser He-Ne
- Longueur d'onde : 635 nm
- Puissance < 1 mW
- Classe : 2
- 5 faisceaux parallèles rasants
- Distance entre les faisceaux : 18 mm
- Bouton de sélection du nombre de faisceaux
- Bouton ON/OFF
- Voyant de mise en fonction
- Raccordement sur secteur 230 V par adaptateur secteur livré
- Monté sur semelle magnétique
- Dimensions (L x l x e) : 112 x 62 x 32 mm

- Branchez sur une prise secteur le transformateur et connectez-le au laser (vous pouvez également utiliser le support de piles 1,5 V, livré dans l'ensemble)
- La DEL orange s'allume indiquant que le laser est prêt à l'utilisation. Il est en mode « Stand by »
- Appuyez sur le bouton « ON / MODE / OFF ». La DEL passe de l'orange au vert et vous visualisez un faisceau de 5 rayons parallèles.
- En appuyant à nouveau sur le bouton « ON / MODE / OFF », on peut modifier le nombre de rayons au sein du faisceau. Il y a 4 modes différents :



1^{er} mode : les faisceaux 1, 2, 3, 4 et 5 sont visibles.



2^e mode : les faisceaux 2, 3 et 4 sont visibles.



3^e mode : les faisceaux 1, 3 et 5 sont visibles.



4^e mode : seul le faisceau 3 est visible.

- En maintenant appuyé le bouton « ON / MODE / OFF » pendant quelques secondes, les rayons disparaissent, le laser est en mode « Stand by ». La DEL est redevenue orange
- Lorsque le laser est en mode « Stand By », vous pouvez alors retirer le support de pile ou le transformateur secteur

- Ne pas endommager ou ouvrir les capots de protection.
- Ne jamais regarder directement le faisceau laser ou en direction des réflexions du faisceau.
- Arrêter le faisceau laser avec un objet noir et plat si le faisceau est dirigé vers un public.
- Ne pas positionner le laser à hauteur des yeux.
- Ce laser est classé 2, ce qui correspond aux lasers qui émettent un rayonnement visible dans la gamme de longueurs d'onde de 400 nm à 700 nm. La protection de l'œil est normalement assurée par les réflexes de défense comprenant le réflexe palpébral.

Entretien et Garantie

■ Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil.

Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

■ Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.